

ADLPartner
 Société anonyme au capital de 6.478.836 Euros
 3 avenue de Chartres – 60 500 Chantilly
 RCS Compiègne B 393 376 801

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 JUIN 2024
RÉSULTAT DES VOTES

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la société ADLPartner s'est réunie le vendredi 14 juin 2024 à 9h00 au 3, rue Henri Rol Tanguy à Montreuil (93100) aux fins de délibérer sur l'ordre du jour.

34 actionnaires représentant ensemble 3.391.962 actions donnant droit à 6.467.622 voix (hors résolution d'affectation du résultat pour laquelle les actionnaires représentaient ensemble 3.479.959 actions donnant droit à 6.643.616 voix), étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance.

Toutes les résolutions proposées ont été adoptées. L'assemblée générale a toutefois décidé en séance de modifier la 11ème résolution (Autorisation d'un programme de rachat d'actions) proposée par le conseil d'administration pour relever le prix maximal de rachat des actions à 45 euros (au lieu de 40 euros).

Résolution	Objet	Pour (en % droit de vote et en nombre de voix)		Contre (en % droit de vote et en nombre de voix)		Abstention (en % droit de vote et en nombre de voix)
n°1	<i>Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023</i>	6.417.622	99,23%	50.000	0,77%	0
n°2	<i>Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et fixation du dividende</i>	6.643.616	100%	0	0	0
n°3	<i>Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023</i>	6.467.622	100%	0	0	0
n°4	<i>Fixation de la rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration et au censeur</i>	6.467.622	100%	0	0	0
n°5	<i>Renouvellement du mandat du cabinet RSM Paris en qualité de commissaire aux comptes titulaire, avec mission de certification des comptes</i>	6.467.622	100%	0	0	0
n°6	<i>Nomination du Cabinet de Saint Front en qualité d'organisme tiers indépendant, avec mission de certification des information en matière de durabilité</i>	6.467.622	100%	0	0	0
n°7	<i>Approbation des conventions réglementées visées par les articles L.225-38 et suivants du Code de commerce</i>	6.253.149	96,68%	214.473	3,32%	0
n°8	<i>Approbation de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour l'exercice 2024</i>	6.203.149	95,91%	263.473	4,09%	0
n°9	<i>Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce</i>	6.417.622	99,23%	50.000	0,77%	0

Résolution	Objet	Pour (en % droit de vote et en nombre de voix)		Contre (en % droit de vote et en nombre de voix)		Abstention (en % droit de vote et en nombre de voix)
n°10	<i>Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre du même exercice à M. Bertrand Laurioz, président directeur général</i>	6.203.149	95,91%	264.473	4,09%	0
n°11	<i>Autorisation d'un programme de rachat d'actions (45€ par action)</i>	6.017.743	93,04%	449.879	6,96%	0
n°12	<i>Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés de son groupe</i>	6.203.147	95,91%	264.475	4,09%	0
n°13	<i>Autorisation donnée au conseil d'administration d'annuler les actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions</i>	6.417.622	99,23%	50.000	0,77%	0
n°14	<i>Pouvoirs pour formalités</i>	6.467.622	100%	0	0	0